

2799

30/03/2011

2264

REPUBLIQUE DU SENEGAL

**MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE
L'ENTREPRENARIAT FEMININ**

**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE**

**COMMUNICATION DU MINISTERE
DE LA FEMME DE LA FAMILLE DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE
L'ENTREPRENARIAT FEMININ**

**CONFERENCE MINISTERIELLE AFRICAINE
SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN**

06 - 07 Avril 2007 Rabat (Maroc)

**PRESENTATION : Monsieur Ousmane
KA, Coordonnateur de la Cellule de
Suivi des Programmes de Lutte
contre la Pauvreté
MFFDSEF**

La communication du Sénégal sera articulée
autour des axes de réflexion ci-après :

- I. Contexte Socio-économique National
et Sectoriel**
- II. Les Politiques et stratégies pour la
promotion du développement
humain et la lutte contre la
pauvreté**
- III. Les réalisations des Programmes de
Lutte contre la Pauvreté au niveau
du secteur Développement Social**

**I. CONTEXTE SOCIO
ECONOMIQUE NATIONAL ET
SECTORIEL**

**• 1.1 Situation géographique et
démographique:**

**Le Sénégal a une superficie de
196 722 Km². La population du
Sénégal est évaluée à environ
10.000.000 Millions d'habitants soit
une densité moyenne de 48
habitants au km².**

1.2.Des performances macro-économiques appréciables mais insuffisantes

Suite à la dévaluation du franc CFA de 1994, le Sénégal a initié une stratégie nationale visant à renforcer la compétitivité globale de l'économie du pays tout en améliorant le niveau de développement humain. Cette approche a produit des résultats probants au niveau macro-économique avec une croissance moyenne de 5% par an et une inflation inférieure à 2% dans un cadre macroéconomique assaini. Cependant, le taux de croissance, évalué en 2004 à 6,2% demeure inférieur à l'objectif de croissance, d'au minimum 7% par an, nécessaire pour réduire de moitié l'incidence de la pauvreté d'ici à 2015.

1.3. Des Résultats encore faibles au plan du développement Humain

Le Sénégal figure encore parmi les pays présentant l'indice de Développement Humain (IDH) le plus faible (157^e sur 175) même si on note un léger progrès par rapport à 2002.

Dans le domaine de l'éducation, le taux brut de scolarisation est en progrès et se situe à environ 79,9% en 2004, 75,80% en 2003 contre 62% en 1998. L'écart entre les garçons (82,4 %) et les filles (77,30 %) connaît une amélioration certaine (respectivement 68 % et 56 % en 1998). L'analphabétisme recule mais touche encore 62,2 % de la population en 2005 soit 71,2 % des femmes et 50,90 % des hommes.

Dans le domaine de la santé

Le Sénégal est cité comme pays de référence en Afrique dans la lutte contre le VIH/SIDA. Selon l'EDS IV (2005), le taux de mortalité infanto juvénile serait de 121‰ et le taux de mortalité infantile de 61‰. Les conditions d'hygiène individuelle et collective et d'assainissement demeurent précaires. Environ 72,9 % de la population ont un accès à l'eau potable en 2005 (EDS IV) tandis que seuls 56,15 % ont un accès à l'assainissement (OUID 2000).

1.4.La pauvreté recule mais demeure importante

➤ **La prévalence de la pauvreté reste élevée même si elle a baissé de façon significative dans la période 1994-2002. En effet, pour une consommation fixée à 2400 kcal par équivalent adulte et par jour, la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est tombée de 67,9% en 1994/95, à 57,1% en 2002, soit une réduction de 10,8% points de pourcentage en termes absolus et 16% en termes relatifs.**

➤ La réduction de l'incidence de la pauvreté est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu rural, 65,2% des individus et en milieu urbain 57,5% des individus vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ces pourcentages sont plus faibles dans les villes autres que Dakar (respectivement 50,1% et 43,3%) et nettement plus bas à Dakar (42,0% et 33,3%). Ainsi, le milieu rural contribue à hauteur 65% à la pauvreté, pour une population de moins de 55 %.

Du point de vue sexe, les ménages dirigés par les hommes sont beaucoup plus touchés par l'extrême pauvreté (14,5%) que ceux dirigés par les femmes (5,4%).

1.5. La faiblesse voire l'inexistence d'un

système généralisé de protection sociale
Les systèmes de sécurité sociale du Sénégal ont été conçus pour le bénéfice exclusif des quelques 228 229 travailleurs affiliés, soit 7,8% de la population active.

Toutefois, le Gouvernement procède annuellement à des transferts de ressources financières sous forme de subvention à l'assistance sociale, aux filets de sécurité et à la gestion des catastrophes.

Dans ce cadre 43 millions de dollars US ont été consacrés à ce type de transferts en 2004, dont 22 millions de dollars US aux programmes de développement communautaires destinés aux pauvres du MFFDSEF.

II. POLITIQUES ET STRATEGIES MISES EN ŒUVRE POUR LA PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

2.1. Politiques et stratégies nationales favorables à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

La stratégie de réduction de la pauvreté adoptée par le Sénégal en 2002 s'intègre harmonieusement dans la vision du NEPAD et des orientations stratégiques identifiées dans le cadre du Dixième Plan D'orientation pour le Développement Économique et Social (PODES) 2002-2007 et de la stratégie de développement du secteur privé dont le premier Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) a démarré en 2004. Par ailleurs cette stratégie est en cohérence avec l'approche sous régionale proposée par l'UEMOA en Afrique de l'Ouest.

La volonté du Gouvernement de réduire la pauvreté a été traduite dans ses priorités budgétaires. Dans ce cadre, l'on peut noter un volume global de ressources mobilisées d'environ 256,73 Millions en 2004 avec une augmentation de près de 9% en 2005 pour le secteur de l'éducation, alors que le budget de la santé est passé à 9,2% des dépenses budgétaires, soit à un niveau légèrement supérieur à la norme retenue par l'OMS (9%).

Ainsi, dans tous les secteurs notamment sociaux (éducation, santé, emploi, eau...), le Gouvernement a mis en place des politiques de nature à répondre à la demande sociale. Dans le secteur de la santé, le PDIS (1998-2002) est mis en œuvre pour exécuter le PNDS (1998-2007). Dans le secteur de l'éducation, le PDEF (1998-2008) est en cours d'exécution. Dans le secteur de l'eau, le Projet Sectoriel Eau à Long Terme (PLT) concrétise les orientations définies par le Gouvernement en matière d'hydraulique et d'assainissement. Dans le secteur du développement social et des groupes vulnérables, le Gouvernement a élaboré une lettre de politique sectorielle et un programme décennal pour le bien être familial et Social. Dans ce cadre, il a été adopté une Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG).

Pour relever les défis de la pauvreté et du développement humain, le Gouvernement a entrepris la révision de sa Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II) 2006/2010 autour de 04 axes stratégiques fondés sur les priorités des OMD et la stratégie de Croissance Accélérée (SCA) à savoir : (I) la création de richesse ; (II) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base ; (III) la protection sociale ainsi que la prévention et la gestion des risques et catastrophes ; (IV) la croissance et le développement décentralisé et participatif.

Cette stratégie de développement pour la croissance et la réduction de la pauvreté adoptée par le Gouvernement pour réduire l'incidence de la pauvreté en deçà de 30% en 2015 va reposer sur une prévision de croissance annuelle de 7 à 8% en termes réels entre 2006 et 2010. Cette création de richesse sera soutenue par une hausse des investissements publics et privés et par l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et le renforcement de la contribution du secteur agricole à la croissance à travers une diversification et une modernisation des exploitations agricoles.

De manière plus spécifique, il a été mis en œuvre un cadre institutionnel et des stratégies d'intervention pour lutter contre la pauvreté des groupes vulnérables.

2.2. Cadre Institutionnel et stratégies d'intervention pour la lutte contre la pauvreté des groupes vulnérables

Pour ce faire le Gouvernement du Sénégal a mis en place un cadre institutionnel favorable marqué essentiellement par un Dispositif de suivi opérationnel régi par les décrets 2000-837 du 17 octobre 2000 et 2001-948 du 21 novembre 2001 et trois (03) Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté à savoir le PLCP/BAD, l'AFDS et le PAREP financés respectivement par la BAD pour 15 Milliards de F CFA, la Banque Mondiale pour 30 Millions de dollars US et le PNUD avec le Luxembourg pour 45 000 000 de dollars US.

2.2.2 Stratégies d'intervention et Modes opératoires

Les stratégies d'intervention des trois (03) Projets de Lutte contre la Pauvreté qui s'inscrivent dans les orientations du DSRP s'articulent comme suit :

- Le Renforcement des capacités des organisations communautaires de base et des groupes vulnérables
- L'amélioration de l'accès aux OCB et des groupes vulnérables aux services sociaux, infrastructures et équipements de base
- L'amélioration de l'accès des OCB et des groupes vulnérables aux services de la micro-finance et aux activités génératrices de revenus
- Le renforcement des capacités de gestion et de suivi-évaluation de l'administration et des projets en matière de lutte contre la pauvreté.

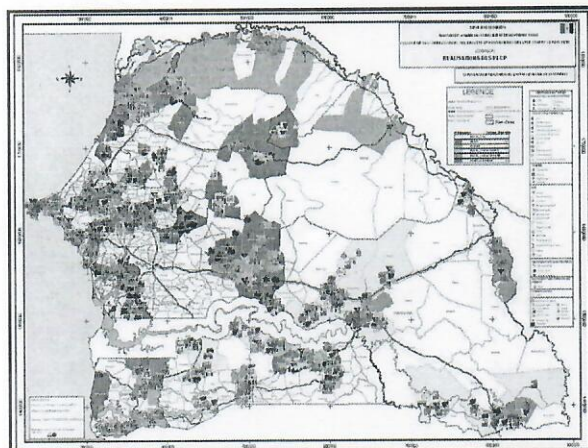
Les différents Programmes de Lutte contre la pauvreté utilisent des modes opératoires basés sur le Faire-Faire à travers les ONG, les Cabinets privés et consultants, l'approche par la demande, l'autonomie administrative et financière. La gestion axée sur les résultats, la démarche participative prenant en compte l'équité et l'égalité de genre et le transfert des responsabilités et des ressources selon des procédures simplifiées de passation des marchés dans une perspective de pérennisation et de durabilité.

Une méthodologie de ciblage des zones d'intervention (communautés rurales, villages) basée sur des indices de pauvreté à partir des niveaux d'accès aux services sociaux de base que sont l'eau, l'éducation, la santé, les routes et les points de commerce auxquels sont intégrés le poids démographique et les disparités de genre à été systématisée par les différents projets.

III. RESULTATS ENREGISTRES PAR LES PLCP AU NIVEAU DU SECTEUR DEVELOPPEMENT SOCIAL

- Au total les Investissements des Programmes de Lutte contre la Pauvreté du MFFDSEF en 2005 se présentent comme suit :

Tableau Récapitulatif des Investissements des PLCP/BAD DU MFFDSEF			
Projets	PLCP/BAD	AFDS	PAREP
Composantes			
Renforcement des Capacités	1 582 676 000	700 000 000	700 000 000
Sous total1: 3 182 676 000 F CFA			
Micro Finance	3 224 744 744	1 957 298 920	661 000 000
Sous total2: 5 823 043 664 FCFA			
Infrastructures Équipements	5 380 520 000	8 043 753 118	1 163 012 676
Sous total3: 14 587 285 794 FCFA			
TOTAL GENERAL: 23 457 270 383 FCFA			



Amélioration de l'accès aux Services Sociaux de Base 2000 - 2005

Satisfaisant

Année 2000



3.684 villages

28 %

Année 2005



5.887 villages

44 %

Plus de 2.200 nouveaux villages impactés

Soit un saut de +16%

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

Ainsi au total, plus de 2 200 villages ont été impactés pour une population d'environ 2.650.000 habitants bénéficiaires avec un volume d'investissement de plus de 23 Milliards de F CFA.

Ces efforts méritent d'être poursuivis et renforcés avec un accent plus soutenu sur la protection sociale des groupes vulnérables, les systèmes de ciblage et de suivi évaluation des transferts de ressources financières avec des Indicateurs qualitatifs et quantitatifs objectivement vérifiables afin d'accroître la crédibilité et l'efficacité de l'aide publique au développement conformément aux recommandations des Accords de Paris. Ces axes d'intervention devraient également s'inscrire dans une vision commune à long terme avec un cadre de cohérence sectorielle et multisectorielle prenant en compte les exigences d'équité et d'égalité de genre dans une perspective de partenariat solidaire et dynamique.

30/03/2011

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**